



MAIRIE DE LE BOULOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2023

L'an deux mille vingt-trois, 9 juin 2023 à 18h30

.....

PRÉSENTS de 18h30 à 20h55 : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^e adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjointe, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Nadège HOFFMANN, Esther GARCIA, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTTE, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Florent GALLIEZ, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Jean-Marc PACULL, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION de 18h30 à 20h55 : Christian ERRE à Jean-Claude FAUCON, Catherine PUBLI-JUANOLA à Aline MOSSÉ, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Robert DUGNAC à Hervé CAZENOVE, Anne LECLERCQ à Dominique NOËL, Claudine MARCEROU à Stéphane GRAU

PRÉSENTS de 20h55 à 21h30 : : François COMES Maire, Jean-Claude FAUCON 1^{er} adjoint, Rolande LOIGEROT 2^{ème} adjointe, Hervé CAZENOVE 3^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 4^{ème} adjointe, Carlos GREZES 5^{ème} adjoint, Stéphanie PUIGBERT 7^{ème} adjointe, Caroline ROCAS, Claude MARCELO, Catherine PEYTAVI, Nadège HOFFMANN, Esther GARCIA, Véronique GANDOU-NALLET, Pierre VERCLYTTTE, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Dominique NOËL, Jean-Marc PACULL, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION de 20h55 à 21h30 : Christian ERRE à Jean-Claude FAUCON, Catherine PUBLI-JUANOLA à Aline MOSSÉ, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Robert DUGNAC à Hervé CAZENOVE, Anne LECLERCQ à Dominique NOËL, Claudine MARCEROU à Stéphane GRAU, Florent GALLIEZ à Patrick FRANCES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Esther GARCIA

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

.....

23_05_39 DEL_FIN_ADOPTION_BS_FUN_2023

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE BUDGET ANNEXE
SERVICE DES POMPES FUNEBRES 2023**

Monsieur Jean-Claude FAUCON, 1^{er} adjoint au Maire, donne la parole à Madame Aline MOSSÉ, adjointe déléguée aux finances de la commune qui expose à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1212-11

Vu la délibération n° 23_04_21 en date du 30 mai 2023 portant approbation du compte administratif service extérieur des pompes funèbres – exercice 2022.

Vu la délibération n° 23_04_22 en date du 30 mai 2023 portant approbation du compte administratif service extérieur des pompes funèbres – exercice 2022 **Affectation du résultat.**

Vu l'exposé de Madame Aline MOSSÉ Adjointe aux Finances et rapporteure,

Considérant l'adoption du compte administratif 2022, de l'affectation du résultat et des restes à réaliser 2022, il convient d'incorporer ces décisions dans le budget annexe service extérieur des pompes funèbres 2023 ainsi que divers ajustements budgétaires tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
011	6068	Autres matières et fournitures	2 764,67	002	002	EXCEDENT REPORTE	2 764,67
TOTAL			2 764,67	TOTAL			2 764,67

Le budget supplémentaire du budget annexe des Pompes funèbres permet de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2023.

Le conseil municipal,

☞ ouï l'exposé de Madame Aline MOSSE,

☞ après examen et en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITE

☞ **D'ADOPTER** Le budget supplémentaire du budget annexe service extérieur des pompes funèbres de l'exercice 2023 arrêtée comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
011	6068	Autres matières et fournitures	2 764,67	002	002	EXCEDENT REPORTE	2 764,67
TOTAL			2 764,67	TOTAL			2 764,67

Le budget supplémentaire du budget annexe service extérieur des pompes funèbres permet de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2023

Envoyé en préfecture le 20/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le

ID : 066-216600247-20230609-230539-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François COMES



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Affichage le :

Insertion au recueil des actes administratifs :

Notification le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.

Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquitter la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635 bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle.

"Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr